



LA MANDALLAZ

Attestation saison 2021/2022
Activités de l'Association de La Mandallaz et pandémie Covid-19
A signer obligatoirement par chaque adhérent (ou son représentant légal pour les mineurs)
à sa première séance d'activité de la saison

Je soussigné(e)..... Activité(s)

Atteste :

- avoir pris connaissance des modalités de reprise des activités et des conditions sanitaires mises en place par l'Association, notamment en ce qui concerne le pass sanitaire ;
- vouloir pratiquer mon activité (ou celle de mon/mes enfant/s) proposée par l'association de La Mandallaz en pleine conscience de la situation sanitaire actuelle et de son éventuelle évolution en cours de saison ;
- m'engager à respecter les mesures obligatoires de protection et de contrôle mises en place par l'association (ou les faire respecter par mon/mes enfant/s), en respect des obligations légales gouvernementales ;
- reconnaître que, malgré la mise en œuvre de mesures particulières, l'association ne peut me garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid-19 et que je ne pourrai donc pas tenir l'association pour responsable en cas de contamination ;
- que je (ou mon/mes enfant/s) ne présente pas, au moment de la reprise de l'activité, de symptôme du Covid-19 au moment de ma/sa venue à l'activité ;
- ne pas venir à l'activité si je (ou mon/mes enfant/s) présente au moins un symptôme du Covid-19 ;
- prévenir l'association si je (ou mon/mes enfant/s) suis testé/e positif/ve au Covid-19 ;
- pour les mineurs, venir chercher mon enfant en cours de séance sur demande de l'équipe encadrante si ce dernier présente des symptômes du Covid-19 ;
- être informé/e qu'en cas de suspension de l'activité due à la situation sanitaire issue de la pandémie de Covid-19, l'Association pourra proposer une indemnisation des séances annulées à hauteur de ses capacités financières et que je ne pourrai donc pas exiger un remboursement complet des séances non effectuées si l'Association n'est pas en mesure de le mettre en place. : A noter que le fait d'être considéré comme cas contact ou de ne pas avoir le pass sanitaire n'entrent pas dans les cas de suspension mentionnés plus hauts.

Fait à

Le / /

Signature



LA MANDALLAZ

Attestation saison 2021/2022
Activités de l'Association de La Mandallaz et pandémie Covid-19
A signer obligatoirement par chaque adhérent (ou son représentant légal pour les mineurs)
à sa première séance d'activité de la saison

Je soussigné(e)..... Activité(s)

Atteste :

- avoir pris connaissance des modalités de reprise des activités et des conditions sanitaires mises en place par l'Association, notamment en ce qui concerne le pass sanitaire ;
- vouloir pratiquer mon activité (ou celle de mon/mes enfant/s) proposée par l'association de La Mandallaz en pleine conscience de la situation sanitaire actuelle et de son éventuelle évolution en cours de saison ;
- m'engager à respecter les mesures obligatoires de protection et de contrôle mises en place par l'association (ou les faire respecter par mon/mes enfant/s), en respect des obligations légales gouvernementales ;
- reconnaître que, malgré la mise en œuvre de mesures particulières, l'association ne peut me garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid-19 et que je ne pourrai donc pas tenir l'association pour responsable en cas de contamination ;
- que je (ou mon/mes enfant/s) ne présente pas, au moment de la reprise de l'activité, de symptôme du Covid-19 au moment de ma/sa venue à l'activité ;
- ne pas venir à l'activité si je (ou mon/mes enfant/s) présente au moins un symptôme du Covid-19 ;
- prévenir l'association si je (ou mon/mes enfant/s) suis testé/e positif/ve au Covid-19 ;
- pour les mineurs, venir chercher mon enfant en cours de séance sur demande de l'équipe encadrante si ce dernier présente des symptômes du Covid-19 ;
- être informé/e qu'en cas de suspension de l'activité due à la situation sanitaire issue de la pandémie de Covid-19, l'Association pourra proposer une indemnisation des séances annulées à hauteur de ses capacités financières et que je ne pourrai donc pas exiger un remboursement complet des séances non effectuées si l'Association n'est pas en mesure de le mettre en place. : A noter que le fait d'être considéré comme cas contact ou de ne pas avoir le pass sanitaire n'entrent pas dans les cas de suspension mentionnés plus hauts.

Fait à

Le / /

Signature